

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2017 a été déposé au bureau de la Municipalité, le 30 janvier 2017.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau susmentionné, situé au 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, aux heures normales d'ouverture.

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le soussigné procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce trente et unième jour de janvier deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier